

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2014

Numéro de version 4

Révision: 29.07.2014

* SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Alka-M-Photometer
- **Code du produit:** 00513219BT, 00513210BT, 00513211BT, 513210BT, 513211BT, 4513210BT, 4513211BT, 5132100BT
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com
- **Service chargé des renseignements :**
e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"
- **Contact pour les informations techniques:**
Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

* SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE:** néant
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Préparation contenant des composés organiques.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 124-04-9 EINECS: 204-673-3 Numéro index: 607-144-00-9	acide adipique	 Xi R36  Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%
--	----------------	--	--------

- **REACH - substances pré-enregistrées** Tous les éléments sont REACH pré-enregistré.
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2014

Numéro de version 4

Révision: 29.07.2014

Nom du produit: Alka-M-Photometer

(suite de la page 1)

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

irritation

En cas d'ingestion en grande quantité:

Soif

troubles gastro - intestinaux

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

Eau

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Anhydride sulfureux (SO₂)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

* SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de poussière.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2014

Numéro de version 4

Révision: 29.07.2014

Nom du produit: Alka-M-Photometer

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun** : ne pas stocker avec les solvants
- **Autres indications sur les conditions de stockage** :
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 - Stocker à sec
 - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
 - Protéger contre les effets de la lumière
- **Température de stockage recommandée** : 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)
- **Classe de stockage** : 11
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
 - Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipeement de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni inspirer
- **Protection respiratoire** :
 - En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre P1
- **Protection des mains** : Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- **Matériau des gants**
 - caoutchouc nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
- **Protection des yeux** :
 - Lunettes de protection.
 - en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

* SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Aspect:**
 - Forme** : Tablettes
 - Couleur** : orange
 - Odeur** : inodore
- **valeur du pH à 20 °C:** 3,5
- **Point de fusion** : non déterminé
- **Point d'ébullition** : 265 °C
non applicable
- **Point d'éclair** : > 100 °C
- **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.
- **Densité** : non déterminée
- **Densité de vapeur.** Non applicable.
- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2014

Numéro de version 4

Révision: 29.07.2014

Nom du produit: Alka-M-Photometer

(suite de la page 3)

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	soluble
· Teneur en solvants : solvants organiques	0,0 %
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles**:
composés halogène
substances combustibles
- **Produits de décomposition dangereux**: voir paragraphe 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit / de préparation.
- **Effet primaire d'irritation** :
· **de la peau** : Pas d'effet d'irritation.
· **des yeux** : irritations possibles
- **Sensibilisation** : En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** aucunes autre données disponibles

* SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** :
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.
CAS-No. 124-04-9: 100% / 28 d
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques** :
- **Remarque** : Effet nocif par modification du pH.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** aucunes autre données disponibles
- **Propriétés vPvB**: aucunes autre données disponibles

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2014

Numéro de version 4

Révision: 29.07.2014

Nom du produit: Alka-M-Photometer

(suite de la page 4)

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

· **Emballages non nettoyés** :

· **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, ADN, IMDG**

· **Classe** néant

· **IATA**

· **Class** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Polluant marin** : non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport** :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

* SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Indications sur les restrictions de travail** : non nécessaire

· **Classe de pollution des eaux** :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R36 Irritant pour les yeux.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2014

Numéro de version 4

Révision: 29.07.2014

Nom du produit: Alka-M-Photometer

(suite de la page 5)

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

. . Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 07.10.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Calcio-H No.2

· **Code du produit:** 00511049BT, (4)511040BT, (4)511041BT, 00511040BT, 00511041BT, (4)517761-2BT, (4)517762-2BT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

Service chargé des renseignements :

e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"

Contact pour les informations techniques:

Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE:**



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 07.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.2

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

(suite de la page 1)

* SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description** : Préparation contenant des composés organiques.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 77-86-1	trométamol	 Xi R36/38	20-30%
EINECS: 201-064-4		 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

· **REACH - substances pré-enregistrées** Tous les éléments sont REACH pré-enregistrés.

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 minutes) et consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Recourir à un traitement médical

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

irritation

après inhalation:

toux

irritations des muqueuses

dyspnée

en cas d'ingestion:

état maladif

vomissement

Soif

cyanose

spasmes

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Eau

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Anhydride sulfureux (SO₂)

Azote oxydes (NO_x)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 07.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.2

(suite de la page 2)

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Bien dépoussiérer.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker à sec

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Protéger contre les effets de la lumière

· Température de stockage recommandée : 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)

· Classe de stockage : 11

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni inspirer

· Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P2

· Protection des mains :

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

caoutchouc nitrile

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 07.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.2

(suite de la page 3)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Aspect:**

Forme : Tablettes

Couleur : blanc

Odeur : inodore

valeur du pH (9,5 g/l) à 20 °C: 10,2

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : non déterminé

Danger d'explosion : possibilité d'explosion de la poussière

Densité : non déterminée

Densité de vapeur. Non applicable.

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : soluble

Teneur en solvants : solvants organiques 0,0 %

Teneur en substances solides : 100,0 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité**

- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- **Possibilité de réactions dangereuses**

L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière

- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Matières incompatibles**: agents d'oxydation

- **Produits de décomposition dangereux**: voir paragraphe 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** :

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit / de préparation.

Les indications suivantes concernent les composants individuels de la préparation.

- **Effet primaire d'irritation** :

- **de la peau** : Irrite la peau et les muqueuses.

- **des yeux** : Effet d'irritation.

- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires** : chronique: dermatite

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** aucunes autre données disponibles

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 07.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.2

(suite de la page 4)

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** :
Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.
Les indications suivantes concernent les composants individuels de la préparation.
CAS-No. 77-86-1: 89% / 28d (Merck - OECD 301 D)
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** aucunes autre données disponibles
- **Propriétés vPvB**: aucunes autre données disponibles
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· Catalogue européen des déchets

16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
-----------	--

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 07.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.2

(suite de la page 5)

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

- **Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 4

Révision: 16.09.2015

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DPD No.1
- **Code du produit:** 00511051, 511001BT, 511002BT, (4)511050BT, (4)511051BT, (4)511052BT, 511000BT, 00511059BT
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com
- **Service chargé des renseignements :**
e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"
- **Contact pour les informations techniques:**
Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790
Langues: anglais et en allemand

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 139-33-3 EINECS: 205-358-3 Reg.nr.: 01-2119486775-20-XXXX	dihydrogénéthylenediaminetétraacétate dedisodium	⚠ Acute Tox. 4, H332	≤ 2,5%
--	--	----------------------	--------

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 4

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.1

(suite de la page 1)

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais

• **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• **après ingestion :**

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

en cas d'ingestion:

troubles gastro - intestinaux

troubles cardio-vasculaires

Soif

douleurs abdominales

malaise général

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Anhydride sulfureux (SO₂)

Oxydes de soufre (SOx)

Azote oxydes (NOx)

Phosphore oxydes (PxOx)

Oxyde de dipotassium

Oxyde de sodium

• 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

• Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

• **Conseil pour les non-secouristes:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

• 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 4

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.1

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :** Eviter la formation de poussière.
- **Mesures d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Classe de stockage :** 13
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
- **Température de stockage recommandée :** 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **DNEL**
Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 139-33-3 dihydrogéoéthylenediaminetétraacétate dedisodium

Oral	DNEL	25 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	2,5 mg/m ³ (AKL)
		2,5 mg/m ³ (AKS)
		2,5 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effets locaux)
		2,5 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		1,5 mg/m ³ (Consommateur/court terme/effets locaux)
		1,5 mg/m ³ (Consommateur/court terme/effet systémique)
		1,5 mg/m ³ (Consommateur/ long terme/ effets locaux)
		1,5 mg/m ³ (Consommateur/long terme/effet systémique)

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures d'ordre technique:**
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.
- **Equipe ment de protection individuel :**
- **Protection respiratoire :**
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Protection des mains :**
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 4

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.1

(suite de la page 3)

- **Protection des yeux :**
Lunettes de protection
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Aspect:	
Forme / État physique :	Tablettes
Couleur :	blanc
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non applicable.
· valeur du pH à 20 °C:	6,3
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable. Décomposition
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Non déterminé.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité :	Non déterminé.
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
l'eau :	Partiellement insoluble.
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
--> Dégagement de forte chaleur
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:**
NH_x
agents d'oxydation

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 4

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.1

(suite de la page 4)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 139-33-3 dihydrogéoéthylenediaminetétraacétate dedisodium		
Oral	LD50	2850 mg/kg (rat) (BASF-Test similar to OECD 401) (BASF-Test: 7 days; OECD 401: 14 days)
Inhalatoire	LC50	1,5 mg/l/4h (ATE) (Aerosol) (BASF: OECD 403 LC50 rat = > 1 - < 5 mg/l/6h)

· **Effet primaire d'irritation :**

· **de la peau :** faibles irritations possible

· **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les composants :**

Le DPD peut causer des allergies dermales.

CAS: 139-33-3 dihydrogéoéthylenediaminetétraacétate dedisodium		
Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : pas irritation)

· **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les composants :**

CAS: 139-33-3 dihydrogéoéthylenediaminetétraacétate dedisodium		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif)

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

CAS: 139-33-3 dihydrogéoéthylenediaminetétraacétate dedisodium		
EC50 (statique)	> 100 mg/l/48h (Daphnia magna) (DIN 38412 Teil 11) (BASF)	
NOEC	≥ 36,9 mg/l (Danio rerio) (35d, OECD 210) (BASF; read across)	
EC50	>100 mg/l/72 h (Scenedesmus subspicatus) (88/302/EWG, part C) (BASF; read across)	
LC50 (statique)	> 100 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (BASF, read across)	

· **Toxicité sur les bactéries:** sulfate toxique > 2,5 g/l

· **Autres indications :**

Toxique chez les poissons:
sulfate > 7 g/l

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 4

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.1

(suite de la page 5)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

CAS: 139-33-3 dihydrogéoéthylenediaminetétraacétate dedisodium

log Pow -4,3 (.)
(BASF)

BCF 1,8 (Lepomis macrochirus) (conc. 0.08 mg/l, 28d)
(ECHA, registrant: read across CAS 13235-36-4)

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

· **12.6 Autres effets néfastes**

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

· **Pollution des eaux :**

Mélange (réglementation allemande, Classification propre):

Catégorie de pollution des eaux 2: polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 09 produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR,RID, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR,RID, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR,RID, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** néant

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR,RID, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Polluant marin :** non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport :**

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 4

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.1

(suite de la page 6)

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) No 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (Dual-Use):**
LE

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H332 Nocif par inhalation.
- **Remarques pour formation.**
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
- **Acronymes et abréviations:**
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
STOT: specific target organ toxicity
SE: single exposure
RE: repeated exposure
EC50: half maximal effective concentration
IC50: half maximal inhibitory concentration
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
- **. Sources.**
Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 16.09.2015

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DPD No.3
- **Code du produit:** 00511081, (4)511080(BT), (4)511081(BT), 511083, (4)511082(BT), 511540BT, 00511549BT, 00511089(BT)
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com
- **Service chargé des renseignements :**
e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"
- **Contact pour les informations techniques:**
Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790
Langues: anglais et en allemand

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Préparation contenant des composés inorganiques.
- **Composants contribuant aux dangers:** néant

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.3

(suite de la page 1)

- **après ingestion :**
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
En cas d'ingestion en grande quantité:
état malade
vomissement
douleurs abdominales
chute de tension
résorption
- **Risques:** risque de perturbations du rythme cardiaque
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le produit n'est pas combustible
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Gaz hydrochlorique (HCl)
Oxyde de dipotassium
Iodure d'hydrogène (HJ)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :**
Eviter la formation de poussière.
Bien dépoussiérer.
- **Mesures d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.3

(suite de la page 2)

- **Indications concernant le stockage commun** : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Classe de stockage** : 13
- **Autres indications sur les conditions de stockage** :
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre les effets de la lumière
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
- **Température de stockage recommandée** : 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures d'ordre technique**: Sans autre indication, voir point 7.
- **Equipement de protection individuel** :
- **Protection respiratoire** :
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre P1
- **Protection des mains** :
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** :
Lunettes de protection
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Aspect**:

Forme / État physique :	Tablettes
Couleur :	blanc
- **Odeur** : inodore
- **Seuil olfactif**: Non applicable.
- **valeur du pH à 20 °C**: 6,3
- **Point de fusion/point de congélation** : Non déterminé
- **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non déterminé
- **Point d'éclair** : Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gaz)** : Non déterminé.
- **Température de décomposition** : Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives** : Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.3

(suite de la page 3)

· Limites d'inflamabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	2,16 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	Non applicable.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
Teneur en substances solides :	100,0 %

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides
Réactions aux agents d'oxydation
--> Dégagement de forte chaleur
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
métaux alcalins
peroxydes
agents d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** faibles irritations possible
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les composants :**
Concerne les iodures en général : sensibilisation avec manifestations allergique chez les personnes sensibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.3

(suite de la page 4)

· Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

· 12.6 Autres effets néfastes

· Pollution des eaux :

Mélange (réglementation allemande, Classification propre):

Catégorie de pollution des eaux 1 : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

16 05 09 | produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

· Emballages non nettoyés :

· **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR,RID, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR,RID, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR,RID, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR,RID, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport** : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.09.2015

Numéro de version 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: DPD No.3

(suite de la page 5)

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) No 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (Dual-Use):**
LE

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Acronymes et abréviations:**

ICAO: International Civil Aviation Organisation
 EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)
 OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
 STOT: specific target organ toxicity
 SE: single exposure
 RE: repeated exposure
 EC50: half maximal effective concentration
 IC50: half maximal inhibitory concentration
 NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- **. Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
 GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2014

Numéro de version 19

Révision: 26.11.2014

* SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** CyA-Test
- **Code du produit:** 00511379BT, (4)511370BT, (4)511371BT, 00511389BT, 511380BT, 511381BT
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com
- **Service chargé des renseignements :**
e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"
- **Contact pour les informations techniques:**
Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

* SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE:** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** Aucun danger particulier à mentionner.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant

* SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.
- **Composants contribuant aux dangers:** néant
- **REACH - substances pré-enregistrées** Tous les éléments sont REACH pré-enregistrés.

* SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 minutes).

(suite page 2)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2014

Numéro de version 19

Révision: 26.11.2014

Nom du produit: CyA-Test

(suite de la page 1)

Demander immédiatement conseil à un médecin

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

En cas d'ingestion en grande quantité:

Soif

douleurs abdominales

malaise général

manifestations pseudo-allergiques

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Anhydride sulfureux (SO₂)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Ammoniac (NH₃)

Phosphore oxydes (PxOx)

Oxyde de dipotassium

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

- **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

* SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

- **6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de poussière.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.

- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2014

Numéro de version 19

Révision: 26.11.2014

Nom du produit: CyA-Test

(suite de la page 2)

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
Protéger contre les effets de la lumière
- **Température de stockage recommandée :** 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)
- **Classe de stockage :** 11
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni inspirer
- **Protection respiratoire :**
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P1
- **Protection des mains :** Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
- **Protection des yeux :**
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

* SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Aspect:	
Forme :	Tablettes
Couleur :	blanc
· Odeur :	inodore
· valeur du pH à 20 °C:	6
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20 °C:	1,38 g/cm ³
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	soluble
· Teneur en solvants : solvants organiques	0,0 %

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2014

Numéro de version 19

Révision: 26.11.2014

Nom du produit: CyA-Test

(suite de la page 3)

Teneur en substances solides : 100,0 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles**:
métaux alcalins
acides
composés halogène
substances combustibles
agents d'oxydation
- **Produits de décomposition dangereux**:
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
voir paragraphe 5

* SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit / de préparation.
- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux** : irritations possibles
- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique** : chronique: dermatite
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** aucunes autre données disponibles

* SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Les composés du phosphore peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux naturelles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** aucunes autre données disponibles
- **Propriétés vPvB**: aucunes autre données disponibles
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2014

Numéro de version 19

Révision: 26.11.2014

Nom du produit: CyA-Test

(suite de la page 4)

· Catalogue européen des déchets

16 05 09 | produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

· Emballages non nettoyés :

· **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

* SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Indications sur les restrictions de travail : non nécessaire

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

· . Sources.

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

ECOTOX Database

International Chemical Safety Cards (ICSCs)

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 2

Révision: 07.08.2013

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **Phenol red Photometer**
- **Code du produit:** 00511779(BT), (4)511770(BT), (4)511771(BT), (4)511772(BT), 511773
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**
Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com
- **Service chargé des renseignements :**
e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"
- **Contact pour les informations techniques:**
Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

* 2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** Aucun danger particulier à mentionner.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant

* 3 Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange contenant des composés inorganiques et organiques.
- **Composants contribuant aux dangers:** néant
- **REACH - substances pré-enregistrées** Tous les éléments sont REACH pré-enregistrés.

4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 2

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: **Phenol red Photometer**

(suite de la page 1)

- **après ingestion :**
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
En cas d'ingestion en grande quantité:
etat maladif
vomissement
dyspnée
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Eviter la formation de poussière
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

* 7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Stocker à sec
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
Protéger contre les effets de la lumière
- **Température de stockage recommandée :** 20 °C +/- 5 °C
- **Classe de stockage :** 13
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 2

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: Phenol red Photometer

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni inspirer
- **Protection respiratoire** :
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre P1
- **Protection des mains** : Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Temps de rupture: Level ≤ 1 (10 min)
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Aspect:

Forme :	Tablettes
Couleur :	orange
Odeur :	inodore

· valeur du pH (12,8 g/l) à 20 °C: 5,1

· Point de fusion : 801 °C

· Point d'ébullition : 1461 °C

· Point d'éclair : non applicable

· **Inflammabilité (solide, gazeux)** : Le produit n'est pas inflammable.

· **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20 °C**: 2,16 g/cm³

· **Densité en vrac à 20 °C**: ~ 1140 kg/m³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C**: 358 g/l

· **Teneur en solvants** :
solvants organiques 0,0 %

· **Teneur en substances solides** : 100,0 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité

· **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Matières incompatibles:

métaux alcalins

--> Dégagement de forte chaleur

· **Produits de décomposition dangereux**: voir paragraphe 5

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 2

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: Phenol red Photometer

(suite de la page 3)

* 11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit / de préparation.
Les indications suivantes concernent les composants individuels de la préparation.

· Effet primaire d'irritation :

· des yeux : Effet d'irritation.

· Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires :

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

CAS-No. 7647-14-5:

Action mutagène bactérienne: test dAmes - négatif (IUCLD)

* 12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Comportement dans des compartiments de l'environnement :

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB aucunes données disponibles

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau (3 à 5 fois le volume) et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08
----------	--

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* 14 Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.08.2013

Numéro de version 2

Révision: 07.08.2013

Nom du produit: Phenol red Photometer

(suite de la page 4)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Non applicable.	
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

*15 Informations réglementaires

- **15.4 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

- **Sources.**

GESTIS-Stoffdatenbank
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)
 NTP (Programme National de Toxicologie)

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 06.10.2014

* SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Calcio-H No.1

· **Code du produit:** 00511039BT, (4)511030BT, (4)511031BT, 00511030BT, 00511031BT, (4)517761-1BT, (4)517762-1BT

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Fournisseur :

Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

· Service chargé des renseignements :

e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"

· Contact pour les informations techniques:

Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790

* SECTION 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE: néant

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

· Pictogrammes de danger néant

· Mention d'avertissement néant

· Mentions de danger néant

* SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description :** Préparation contenant des composés organiques.

· **Composants contribuant aux dangers:** néant

· **REACH - substances pré-enregistrées** Tous les éléments sont REACH pré-enregistrés.

* SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais

· **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau.

· **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 minutes).

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 06.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.1

(suite de la page 1)

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

En cas d'ingestion en grande quantité:

malaise général

troubles gastro - intestinaux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

combustible

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxydes de soufre (SO_x)Azote oxydes (NO_x)Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

*** SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*** SECTION 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Stocker à sec

Température de stockage recommandée : 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)

Classe de stockage : 11

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 06.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.1

(suite de la page 2)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipped de protection individuel** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni inspirer
- **Protection respiratoire** :
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre P1
- **Protection des mains** :
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
- **Protection des yeux** :
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
Lunettes de protection.
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

* SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Aspect:**
 - Forme : solide
 - Couleur : rose
 - Odeur : inodore
- **valeur du pH (8,7 g/l) à 20 °C:** 4,3
- **Point de fusion** : non déterminé
- **Point d'ébullition** : non applicable
- **Point d'éclair** : non déterminé
- **Danger d'explosion** : possibilité d'explosion de la poussière
- **Densité** : non déterminée
- **Densité de vapeur.** Non applicable.
- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau** : soluble
- **Teneur en solvants** :
solvants organiques 0,0 %
- **Teneur en substances solides** : 100,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 06.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.1

(suite de la page 3)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Sous la forme sous laquelle il a été livré, le produit ne peut provoquer de coup de poussière ; l'apport de poussière fine implique cependant un risque de coup de poussière
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles**: agents d'oxydation
- **Produits de décomposition dangereux**:
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
voir paragraphe 5

* SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit / de préparation.
- **Effet primaire d'irritation** :
· **de la peau** : Pas d'effet d'irritation.
· **des yeux** : irritations possibles
- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** aucunes autre données disponibles

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** aucunes autre données disponibles
- **Propriétés vPvB**: aucunes autre données disponibles
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08
----------	--

- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2014

Numéro de version 4

Révision: 06.10.2014

Nom du produit: Calcio-H No.1

(suite de la page 4)

* SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Indications sur les restrictions de travail : non nécessaire
- Classe de pollution des eaux :
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
 EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

· Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
 GESTIS-Stoffdatenbank

- * Données modifiées par rapport à la version précédente